

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2020

----- Compte-rendu

L'an deux mille vingt et le trente et un du mois d'août, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Nathalie MALÉ et Adjoint, Mmes et MM, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Gilles LARQUE, Florence MESPLES DIT PEBOSCQ et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Elisabeth LAPEYRE, M. Christophe LAYAA-LAULHÉ, Mme Paula SANTOS, Mme Gaëlle PINSOLLE et M. Pierre MOUREU.

Absent :

Madame Nathalie MALÉ a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 24 août 2020 et affichage des délibérations le 3 septembre 2020.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Décision modificative n°1

DCM-31082020_01

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recette	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
2313(041) : Constructions	846.00	2031(041) : Frais d'études	846.00
	846.00		846.00
Total dépenses	846.00	Total recettes	846.00

Les membres du Conseil approuvent cette décision.

Décision modificative n°2

DCM-31082020_02

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recette	
Article (Chap.)-opération	Montant	Article (Chap.)-opération	Montant
2313(23)-152 : Constructions	240.00		
2313(23)-166 : Constructions	-240.00		
Total dépenses	0	Total recettes	

Les membres du Conseil approuvent cette décision.

Mise à disposition d'un agent

DCM-31082020_03

L'assemblée valide la mise à disposition de Madame MESPLEDE Emilie à la commune de Louvigny pour la gestion du secrétariat de mairie.

Madame MESPLEDE effectuera 7h par semaine pour une durée de 3 mois maximum.

Recrutement de deux agents recenseurs

DCM-31082020_04

Le Conseil valide la création de deux emplois d'agent recenseur à temps non complet pour assurer le recensement de la population en 2021.

Rénovation et mise aux normes des 5 coffrets éclairage public – rue du Tauziet

DCM-31082020_05

Le Conseil Municipal valide la rénovation et les mises aux normes des 5 coffrets éclairage public. La part communale s'élève à 4 737.72 €

Revalorisation des tarifs de cantine

DCM-31082020_06

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les tarifs de la cantine sont en vigueur depuis 2013.

Les tarifs du prestataire qui fournit les repas ont augmenté, il convient donc de revaloriser les tarifs actuels.

Le conseil valide l'augmentation de 0.10 cts par repas réservé et de 0.20 cts pour les repas non-réservé.

Voirie 2020

Monsieur LAMANE fait part aux membres du conseil de la réception de deux devis dans le cadre de la consultation voirie de cet été.

Devis LAPEDAGNE : 41 256.50 € HT

Devis COLAS : 46 197.42 € HT

Les membres du Conseil valident le devis de l'entreprise LAPEDAGNE.

Questions diverses :

Arrêt de bus

Monsieur LAMANE rappelle le projet d'aménagement d'une voie neuve pour arrêt de bus derrière la station Total.

Les places de parking seraient manquantes pour accueillir les parents venus récupérer les enfants, la sécurité des enfants ne serait donc plus assurée.

Le Conseil décide de réétudier le projet.

Le devis de L'entreprise Lapedagne prenant en compte la voie de bus, Monsieur Lamane propose d'inclure la route des Lanots dans le programme voirie 2020.

Le Conseil approuve la proposition de Monsieur Lamane.

Fêtes communales

Le Comité des fêtes se réunira prochainement pour décider si les fêtes communales auront lieu.

Caution foyer communal

Le conseil valide la mise en place d'une caution de 100 € pour le ménage.

Devis divers :

Le conseil valide

- l'achat de deux ordinateurs pour la mairie et la bibliothèque pour un montant de 2 402.62€ HT.
- l'achat d'un nouveau tableau d'affichage pour la salle des sports pour un montant de 3 405.00€ HT
- le devis de la société LDLC pour la maintenance du parc informatique de la commune, pour un montant de 650.00€ HT

Vu par nous, maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 10 septembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 10 septembre

Sceau de la mairie

Le Maire

Isabelle PÉGUILHÉ

